

BULLETIN D'INFORMATION

PSOC - ESTRIE

DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉTHIQUE, DE LA PERFORMANCE ET DU PARTENARIAT
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC) ET PARTENARIATS CLINIQUES

NUMÉRO 01
Février 2024

DEMANDE DE REHAUSSEMENT

QUOI : Formulaire de demande de rehaussement

QUAND : La date limite de réception des demandes est le 23 février 2024.

RAPPEL : Vous devez compléter le formulaire de demande de rehaussement, et ce, même si le montant demandé en rehaussement est 0 \$.

REDDITIONS DE COMPTES

La date limite pour la réception par notre équipe de vos documents de reddition de comptes pour les organismes dont l'année financière se termine le 31 décembre est le 31 mars 2024.

CALCUL DES SURPLUS NON AFFECTÉS

Pour vérifier si votre organisme dépasse le 25 % de surplus non affectés, voici un exemple de calcul :

PRODUITS

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA 45 000 \$

CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS (PSOC)

Mission globale

- Personnes âgées 80 000 \$
- Maintien à domicile 5 450 \$

Entente spécifique

- Maintien à domicile 20 000 \$

Projet ponctuel

- Santé publique – Sécurité alimentaire 2 500 \$

MINISTÈRE DE LA FAMILLE 12 500 \$

VILLE DU BONHEUR 10 000 \$

DONS DE LA COMMUNAUTÉ 2 000 \$

DON DU DÉPUTÉ LABONTÉ 500 \$

177 950 \$

CHARGES 150 000 \$

ACTIF NET NON AFFECTÉ (solde à la fin) 32 000 \$

Exemple de calcul du surplus non affecté

$(32\ 000\ \$ * 100) / 150\ 000\ \$ = 21,3\ \%$

Cet exemple est conforme, car le surplus non affecté est plus petit ou égal à 25 %.

PROJET EN COURS DANS NOTRE ÉQUIPE

Ça cogite à la DQEPP! En effet, nous travaillons actuellement en collaboration avec le Service des communications sur le développement d'une page Web dans laquelle vous pourrez trouver les formulaires, cadres de références, procédures/démarches en lien avec le PSOC.

BULLETIN D'INFORMATION

PSOC - ESTRIE

PROJET DE LOI 15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (PL15)*

Par la présente, nous désirons faire le point sur les derniers développements entourant le Projet de loi 15 (adopté le 9 décembre 2023, sera fusionné à la LSSSS, texte officiel à venir).

Comité de transition MSSS

Dans une perspective de faciliter la circulation de l'information relative à la mise en application de la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* (LGSSSS), nous vous transmettons le lien vers un communiqué diffusé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonçant notamment la constitution, le mandat et la composition du comité de transition :

[Transformation vers un système de santé et de services sociaux plus humain et plus efficace - Le comité de transition déjà à l'œuvre Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/2023/12/15/le-comité-de-transition-déjà-à-l'œuvre)

Comité de transition du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Un comité de transition interne a été mis en place au CIUSSS de l'Estrie – CHUS afin d'assurer le déploiement des ajustements et modifications découlant du PL15. À ce stade, nous demeurons toujours en attente de directives claires et des textes finaux dûment adoptés afin de poursuivre notre travail d'analyse des impacts et opportunités entourant le PL15, notamment en ce qui a trait à la notion de conseil d'établissement (par réseau territorial de services ou RTS) et de comités consultatifs (par réseau local de services ou RLS).

Développements à venir

Pour demeurer à l'affût des derniers développements, nous vous invitons à consulter : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/sujet-331/>.

Comme vous le savez sans doute, dans les prochains mois l'accent sera mis sur le départage des rôles et responsabilités entre le MSSS et l'Agence Santé Québec, ainsi que sur des travaux en lien avec les ressources humaines et la fusion des accréditations syndicales locales des employés de l'établissement.

À notre niveau, nous nous engageons à vous tenir informés des suites à venir, notamment en ce qui pourrait concerner les acteurs, les partenaires externes et les programmes qui vous touchent, dont le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Nous sommes en lien de façon hebdomadaire avec les représentants du ROC de l'Estrie, moment où nous pouvons partager les échos des changements à venir.

Questions ou commentaires

Nous vous invitons à communiquer avec l'Équipe PSOC à : psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca.